

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du lundi 25 juillet 2022 à 18H

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-cinq juillet à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2022

PRÉSENTS : CHARRAUX Daniel, CHAGNON CORNARDEAU Corinne, LESSORT Guy, LABOURIER Mickaël, THEVENET Bernadette, CHARBONNIER Nelly, PEYRONNY Christian, ROUDIER Renée.

ABSENTS : GENNISSON Frédéric, BODY Thomas

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme CHAGNON CORNARDEAU Corinne.

Quorum : 6

Ordre du jour de la séance :

- Décision modificative investissement four.
- Modification des statuts de Sioule et Morge
- Coupe d'automne ONF forêt sectionale TEILHET et autres
- Renouvellement adhésion assistance retraite
- Devis travaux curage fossés de remembrement
- Questions diverses.

La séance est ouverte par M le Maire qui fait lecture du procès-verbal de la séance du 9 juin. Celui-ci est validé à l'unanimité des personnes présentes.

Décision modificative investissement four

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'acquisition du matériel de cuisson de la salle des fêtes (voir PV réunion du 9 juin 2022 pour un montant de 2 728,89 € HT, soit 3 274,67 € TTC, il convient de faire une décision modificative au budget investissement.

5000€ avaient été inscrits au 2041582 en investissement pour les illuminations. Compte-tenu qu'aucune commande n'a été passée.

4000€ seront enlevés et versés au compte 2184 pour l'achat du four.

Cette modification est validée par l'assemblée.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

Modification des statuts de Sioule et Morge

Lors de sa réunion du 25 juin 2022, le Comité Syndical du Syndicat de Sioule et Morge a approuvé un projet de modification de ses statuts tel que présenté en annexe.

Cette modification des statuts permet :

- De définir les limites de la compétence « eaux pluviales » notamment par rapport à la compétence « voirie » des communes (article 2.2),
- D'élargir les habilitations du Syndicat en matière de prestations de services, notamment dans l'objectif que ces dernières visent l'entretien des ouvrages d'assainissement collectif, l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales et l'activité de conseil en la matière (article 2.3) ; cette modification fait suite à des observations reçues du Sous-Préfet de Riom,
- D'ajouter l'obligation que le Comité Syndical se prononce en cas de transfert ou de reprise d'une compétence optionnelle par une Commune, et de préciser également que la date de prise d'effet du transfert sera le 1er janvier de l'année qui suit la date de la délibération (articles 6.1 et 6.2),
- De modifier le nombre de membres du Bureau pour qu'il soit identique au nombre de membres élus des Conseils d'Exploitation du Syndicat (article 7.3).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de Sioule et Morge.

Ces modifications sont validées par l'assemblée

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

-Coupe d'automne ONF forêt sectionale TEILHET et autres

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2022 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Cette coupe concerne la Forêt sectionale de « Teilhet & autres » parcelle C748 coupe de « futaie irrégulière » IRR,

-avec prélèvement au profit de jolies tiges

-ou d'arbres dépérissant

-ou d'arbres présentant de grosses branches au-dessus de la parcelle de terre limitrophe

La coupe comprend essentiellement de sapin, hêtre et épicéa et le volume est estimé à 400m3.

M le maire explique que cette forêt sectionale appartient en indivision aux villages de La Boge, Rodde et au bourg. L'argent ne pourra être utilisé que pour cette forêt sectionale

La vente publique sera de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence, elle aura lieu le 4 octobre à l'ONF.

L'assemblée valide cette coupe de bois.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

Renouvellement adhésion assistance retraite

M le maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a une mission relative à l'assistance retraites exercée au profit des collectivités et établissements affiliés.

Il propose donc d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Cette convention doit être renouvelée tous les trois ans.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

Devis travaux curage fossés de remembrement

M Le Maire informe qu'il a été interpellé par Denis Barrat concernant la Parcelle ZD 29 qui comprend un fossé de remembrement d'environ 200 m linéaire qui est complètement bouché et qu'il conviendrait de curer. Ce fossé est entouré par des fils de fer barbelés ce qui complique l'opération.

Avant le remembrement, un chemin passait à cet endroit.

Un devis a été demandé à l'entreprise Vindrié pour un montant de 625 € HT soit 750 € TTC

L'assemblée valide le devis proposé.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

Questions diverses

Travaux dans l'Eglise 2022

Lors de la réunion du 9 juin 2022 a été validée la réfection des boiseries du Chœur de l'église en raison de leur dégradation. Les travaux de maçonnerie seront assurés par l'Entreprise ROUGIER pour un montant de 5719,08 € HT soit 6862,90€ TTC.

Derrière les bois qui vont être enlevés, il y a des fils électriques qui passent. Afin de mettre l'installation aux normes et afin de réunir tous les câbles, l'entreprise GUEDOUAH propose un devis de 470.16€ HT soit 564.19€ TTC.

Le devis est accepté.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

Regard à la Vialle

Un regard a été posé rue des Buiges pour récupérer les eaux de ruissellement de la parcelle ZA 78 L'entreprise MONTEIL a réalisé les travaux pour un montant de 625 € HT soit 750 € TTC.

Travaux de voirie

Les travaux prévus dans les différents villages sont pratiquement terminés. Il reste les goudrons à faire. Si la DETR complémentaire est acceptée, les travaux prévus à l'entrée du lotissement pourront être réalisés.

Adressage :

Le pose des panneaux est en cours. Les courriers ont été envoyés aux habitants.

3 permanences ont été prévues pour que les habitants viennent retirer leur numéro de maison contre signature. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, une personne de leur entourage pourra retirer le numéro.

Le bornage Villechenon au village de Chez Sagoueix a été réalisé le 13 juillet.

Le dimanche 7 août à 11H, une gerbe sera déposée au Monument des Chaumes du Puy. La mairie paiera une gerbe.

Location de la salle des fêtes :

Le contrat de location va être revu et un règlement intérieur sera mis en place. Il est rappelé que la chambre froide est mise gracieusement à la disposition des personnes qui louent la salle des fêtes si elle est disponible. Elle ne fait en aucun cas partie intégrante du contrat de location de la salle.

Prêt des clés des différentes salles :

Il est demandé de rapporter les clés prêtées par la mairie dès la fin d'utilisation des salles. Les clés doivent être retirées à la mairie ou remises par un adjoint ou le maire afin d'assurer une traçabilité.

En aucun cas, elles ne doivent passer de main en main.

Foins

Aucun agriculteur ne s'est montré intéressé pour faire les foins sur le terrain de football et sur le terrain à proximité du lotissement. Les champs ont été broyés.

Rappel des obligations des conseillers.

Le maire rappelle qu'être élu entraîne des devoirs et des obligations, notamment la tenue du bureau de vote, la distribution de documents aux habitants, ainsi que la participation à certains travaux.

A Teilhet, le 15.09.2022

Le Maire



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE TEILHET" at the top and "63 (PUY-DE-DOME)" at the bottom, with a central emblem.

La secrétaire de séance



The image shows a handwritten signature in black ink.